

Charte WiTou

l'établissement adhérent

.....

.....

soussigné s'engage

1-	à offrir, compris dans le prix de sa prestation , et pendant toute sa durée , l'accès Internet par Wifi, en un ou plusieurs endroits de son établissement
2-	à se signaler comme établissement WiTou tant par la diffusion permanente par wifi de son identité (ssid commençant par WiTou visible depuis l'extérieur), que par le logo WiTou visible à sa réception et dans ses documents commerciaux à venir.L'éventuel écran d'accueil devra comporter le logo WiTou.
3-	à donner au client dès son arrivée les moyens d'accéder à Internet par Wifi, (codes d'accès présentés spontanément)
4-	à garantir la confidentialité des connexions entre les clients connectés à son accès WiTou
5-	à confier la nécessaire conservation des données de connexion à un serveur extérieur
6-	à permettre au touriste extérieur à son établissement, et sous contrôle d'un serveur d'identification , l'accès à un contenu touristique général et/ou contextuel, via sa propre connexion.

le manquement à une de ces conditions entrainera le retrait du nom de l'établissement des listes des établissements proposant le WiTou.

fait à.....

l'office de tourisme.

le.....

l'adhérent

.....

.....